

Les enjeux de la formation BE

Formation à la conduite des ensembles de véhicules (voiture + remorque)

1. Objectifs de la formation

La formation au permis **BE** permet d'acquérir les compétences nécessaires pour conduire un **ensemble de véhicules composé d'un véhicule tracteur de catégorie B et d'une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg**, lorsque la somme des PTAC dépasse 4 250 kg.

L'objectif est de former des conducteurs capables de :

- maîtriser la conduite d'un véhicule tractant une remorque
- circuler en toute sécurité avec un ensemble routier
- comprendre les contraintes liées au poids et au gabarit du véhicule
- anticiper les risques spécifiques liés au remorquage
- adopter une conduite responsable et sécurisée

La formation s'appuie sur les principes du **REMC – Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne**.

La conduite d'un ensemble de véhicules présente des **contraintes et des risques spécifiques** liés au poids, à la longueur et au comportement routier de l'ensemble.

La formation vise à sensibiliser les conducteurs aux enjeux suivants.

Sécurité routière

Un véhicule tractant une remorque nécessite une vigilance particulière :

- distances de freinage plus longues
- stabilité du véhicule modifiée
- manœuvres plus complexes
- angles morts plus importants

La formation permet d'acquérir les compétences nécessaires pour **circuler en sécurité et limiter les risques d'accident**.

Maîtrise technique

La conduite avec remorque demande des compétences spécifiques :

- attelage et dételage de la remorque
- vérification de sécurité de l'ensemble
- gestion des trajectoires élargies
- marche arrière avec remorque
- manœuvres de précision

La formation permet d'acquérir une **maîtrise technique indispensable pour manipuler un ensemble de véhicules en toute sécurité.**

Responsabilité du conducteur

Le conducteur d'un ensemble routier doit être particulièrement vigilant concernant :

- le respect des charges autorisées
- la répartition du chargement
- la signalisation spécifique
- les limitations de vitesse

La formation vise à développer un **comportement responsable et respectueux de la réglementation.**

Partage de la route

Un ensemble voiture + remorque occupe davantage d'espace sur la route et peut gêner la circulation s'il est mal utilisé.

Le conducteur doit apprendre à :

- adapter sa vitesse
- anticiper les dépassements
- respecter les distances de sécurité
- tenir compte des autres usagers

L'objectif est de favoriser un **partage de la route sécurisé et respectueux.**

Enjeux professionnels et personnels

Le permis BE est souvent nécessaire pour :

- le transport de matériel professionnel
- l'utilisation de remorques utilitaires
- le transport d'équipements ou de véhicules

- certaines activités artisanales ou agricoles

Il permet donc de **faciliter l'activité professionnelle et les déplacements nécessitant un ensemble de véhicules.**

3. Public concerné

La formation s'adresse à toute personne souhaitant conduire un **ensemble de véhicules comprenant un véhicule de catégorie B et une remorque dont le PTAC dépasse 750 kg**, lorsque la somme des PTAC dépasse 4 250 kg.

4. Prérequis

Pour accéder à la formation, le candidat doit :

- être titulaire du **permis de conduire catégorie B valide**
 - être âgé d'au moins **18 ans**
 - disposer d'un **dossier administratif validé (NEPH)**
-

5. Durée de la formation

La formation comprend :

- une **formation théorique** sur la réglementation et la sécurité
- une **formation pratique**

La durée minimale est généralement de :

- **7 à 14 heures de formation pratique**, selon le niveau du candidat.

Une **évaluation préalable** peut être réalisée pour déterminer les besoins.

6. Moyens pédagogiques et techniques

La formation est dispensée par des **enseignants diplômés de la conduite.**

Les moyens pédagogiques comprennent :

- véhicule tracteur adapté à la formation
 - remorque homologuée pour l'apprentissage
 - aire d'entraînement pour les manœuvres
 - supports pédagogiques et réglementaires
 - suivi pédagogique individualisé
-

7. Déroulement de la formation pratique

La formation comprend deux phases.

Formation hors circulation (plateau)

Cette phase permet d'acquérir les compétences techniques :

- vérifications de sécurité
 - attelage et dételage
 - contrôle du chargement
 - marche arrière en ligne droite
 - marche arrière avec manœuvre
-

Formation en circulation

Cette phase permet d'appliquer les compétences dans des conditions réelles :

- circulation en agglomération
 - circulation hors agglomération
 - gestion des intersections
 - adaptation de la vitesse
 - gestion des distances de sécurité
-

8. Modalités d'évaluation

Les compétences sont évaluées tout au long de la formation :

- suivi pédagogique
 - validation progressive des compétences
 - évaluation de préparation à l'examen
-

9. Sanction de la formation

La formation est validée par la réussite à :

- l'épreuve hors circulation
- l'épreuve en circulation

Ces épreuves sont organisées par l'État.

10. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'auto-école étudie chaque situation individuelle afin d'adapter la formation ou d'orienter vers des structures spécialisées lorsque cela est nécessaire.